



NOTE DE SYNTHÈSE N° 11

Résultats de la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique de Cancun et implications pour l'Afrique



La 16^{ème} Conférence des Parties (COP-16) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et la 6^{ème} Session de la Réunion des Parties (CMP-6) au Protocole de Kyoto se sont tenues à Cancún (Mexique) entre le 29 novembre et le 11 décembre 2010. Elles faisaient suite au Sommet de Copenhague sur le changement climatique de décembre 2009 (CoP-15) dont l'un des objectifs est la négociation et l'adoption d'un cadre censé prendre la suite du Protocole de Kyoto qui arrive à expiration en 2012. A l'occasion du Sommet de Copenhague l'Observatoire avait déjà publié une Note présentant ses enjeux et les positions et intérêts que l'Afrique entendait y défendre. Les discussions de Cancún ont abouti à l'adoption des *Accords de Cancún*.

Dans le cadre de la réunion des experts, tenue à Addis-Abeba –Ethiopie- du 24 au 27 mars 2011, en prélude à la quatrième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances de l'UA (tenue du 28 au 29 mars dernier), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (UA) ont publié un rapport présentant les résultats de la Conférence de Cancún sur les changements climatiques et ses implications pour l'Afrique. Cette Note présente ses résultats sur les principaux points d'intérêt pour l'Afrique ainsi que certaines des principales implications qui en découlent, notamment pour les prochaines négociations.



Principaux résultats de la Conférence de Cancún

Les *Accords de Cancún* fixent à 2°C la limite au-dessus de laquelle la température globale ne devrait pas augmenter, avec pour projet de la porter à 1,5°C dans le futur; limite qui revêt pour l'Afrique un objectif important. Cancún a également prévu une procédure de révision de la pertinence de cette limite; procédure qui devrait débuter en 2013 et être achevée d'ici 2013.

Adaptation

Dans ce domaine, le cadre instauré par Cancún met en place un Comité d'adaptation et prévoit la fourniture d'une assistance technique aux Parties. Il identifie enfin un certain nombre d'actions prioritaires comprenant notamment la mise en place d'un processus d'assistance aux Pays les Moins Avancés (PMA) dans la planification, la priorisation et la mise en œuvre d'actions d'adaptation; l'amélioration de recherches axées sur le climat, et de l'observation systématique et de systèmes de gestion de l'information; le soutien à des évaluations d'impact, de vulnérabilité et d'adaptation, y compris des évaluations financières et des options d'adaptation; et la mise en œuvre de transferts de technologies, pratiques, processus et enfin le renforcement de capacités.

Sur ce point, il est recommandé que l'Afrique, en accordant notamment une importance particulière à la composition, aux modalités et procédures du Comité d'adaptation, fasse en sorte que ses intérêts, ses besoins et ses priorités soient représentés et défendus en son sein et que les actions à mettre en œuvre s'attèlent à y apporter des réponses. L'Afrique devrait également influencer sur les discussions et négociations portant sur la problématique de l'adaptation afin que ses spécificités soient prises en compte et que les actions à entreprendre dans ce cadre, y compris celles relatives au financement, apportent des réponses aux réalités africaines.

Atténuation

Les *Accords de Cancún* prévoient des objectifs et des promesses d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre faites par un certain nombre de pays, notamment des émetteurs majeurs comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde. Pour les pays en développement, des actions d'atténuation sont également à mettre en œuvre dans une optique de développement durable, en mettant en place notamment des stratégies de développement reposant de moins en moins sur des produits émettant du carbone.

Malgré cela, il est à craindre que les promesses de réduction des émissions faites à Copenhague et réitérées

à Cancún ne permettent pas le respect de la limite fixée de 2°C de la température globale; ce qui représente un risque non négligeable pour l'Afrique qui serait alors l'une des principales victimes de changements climatiques subséquents et de ses capacités limitées à y faire face. Il est par conséquent primordial pour le continent de « s'assurer que le total des engagements de réduction des futures émissions soit suffisamment ambitieux (...) et que les ressources d'adaptation soient suffisantes (...) ».

Réduction des émissions du fait de la déforestation et de la dégradation des forêts

Sur ce point particulier pertinent dans le contexte africain, les *Accords de Cancún* soulignent qu'un « soutien adéquat et prédictible aux pays en développement devrait être disponible » et que les « Parties devraient de manière collective ralentir, stopper et inverser la tendance de la diminution de la couverture forestière et des pertes de carbone qui en découle ». Il est ainsi attendu des pays le développement de stratégies et de plans d'action visant à :

- Réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts;
- Conserver le carbone emprisonné et stocké dans les forêts;
- Gérer de manière durable les forêts;
- Améliorer l'emprisonnement du carbone des forêts.

Dans la mise en œuvre de ce volet de lutte contre les changements climatiques, un certain nombre de questions pertinentes pour l'Afrique restent encore en suspend. C'est la raison pour laquelle une attention particulière devrait leur être réservée dans le cadre des discussions à venir. Ces questions portent notamment sur la gouvernance des forêts, le régime foncier, la participation effective et pleine des parties prenantes telles que les communautés indigènes et la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations, le genre, etc.

Financement

Le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation représente un élément clé du régime juridique post-Kyoto et de manière générale des discussions climatiques actuelles et à venir. A l'issue de la Conférence de Cancún, les objectifs fixés à Copenhague de mobiliser des moyens de financement mobilisables rapidement et à long terme ont été formalisés. Les pays développés se sont ainsi engagés à « fournir, à travers des institutions internationales, des ressources nouvelles et additionnelles rapidement mobilisables, approchant les 30 milliards de dollar pour la période 2010-2012 ». La priorité est accordée aux pays en développement les plus vulnérables, comprenant les PMA, les petits Etats insulaires en développement, et les pays africains. Les pays développés



se sont aussi engagés à « mobiliser 100 milliards de dollars par an (...) d'ici 2020 afin de faire face aux besoins d'atténuation et d'adaptation pour les pays en développement, particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques ». La décision a enfin été prise de mettre sur place un « **Fonds Vert pour le Climat** » (« **Green Climate Fund** ») pour gérer les financements à long terme.

Sur ce point, l'Afrique espère des clarifications sur la conception qui est faite des « ressources nouvelles et additionnelles » promises, souhaitant particulièrement en savoir plus sur les liens entre ces ressources et l'aide au développement traditionnelle. L'Afrique souhaiterait également que ces financements proviennent du secteur public et qu'ils se présentent sous la forme de subventions ou de versements et non de prêts.

L'Afrique accorde également une attention particulière à ce que le caractère de « représentation équitable » de la composition du « **Fonds Vert pour le Climat** » soit respecté et notamment que les 80% de la population mondiale que représente les pays en développement se reflète dans la place accordée à cette partie du monde au sein de cet organe.

Développement et transfert des technologies

Les *Accords de Cancun* ont réaffirmé « l'importance de la promotion et du renforcement d'actions nationales et internationales sur le développement et le transfert de technologies écologique vers les pays en développement afin de soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation ». A ce titre, un « nouveau mécanisme de technologie a été établi afin de mettre en avant l'importance du développement et du déploiement de technologies propres dans le cadre de la CCNUCC ». Ce mécanisme s'articule autour du **Technology Executive Committee (TEC)** qui a pour mission de « fournir un aperçu des besoins technologiques et une analyse des politiques et questions techniques » et d'un **Climate Technology Centre and Network (CTCN)** chargé de favoriser les relations entre différentes organisations et initiatives.

L'Afrique porte un intérêt particulier à la problématique de la propriété intellectuelle (dont aucune mention n'est faite dans les *Accords de Cancun*) aspect qui est susceptible d'influer sur la possibilité d'accéder ou pas à des technologies et qui mériteraient par conséquent des clarifications.

Source: Rapport sur les Résultats de la 16ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC) et ses implications pour l'Afrique.

A PROPOS DES NOTES D'OVIDA

Les “Notes d'OVIDA” s'inscrivent dans la volonté et l'objectif de l'*Observatoire* de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l'étude et l'analyse de certains des enjeux s'articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l'Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d'information et d'amélioration de la connaissance.